

**PROVINCE DE QUÉBEC  
COLLÈGE MONTMORENCY  
VILLE DE LAVAL**

PROCÈS-VERBAL de la 338<sup>e</sup> assemblée ordinaire du Conseil d'administration du Collège Montmorency qui a eu lieu le 12 juin 2018, à 18h00, au local C-3609.

**ÉTAIENT PRÉSENTS**

Mesdames     Johanne Allaire  
                  Lucie Buis-Petit  
                  Roxanne Cléroux  
                  Louise Lacoste  
                  France Lamarche  
                  Lyne Larouche  
                  Martine Lavoie  
                  Christiane Pichette  
                  Annie Saint-Germain

Messieurs     Robin Blanchet  
                  Marc DeBlois  
                  Anthony Lacopo  
                  Jean-Philippe Martin  
                  Hervé Pilon  
                  Étienne Rouleau

**INVITÉS PRÉSENTS**

Mesdames     Véronique Côté  
                  Isabelle Legault  
                  Claudia Ortiz

Messieurs     Yves Carignan  
                  Pierre Tison

**ABSENCES MOTIVÉES**

Jacques Cyr  
Joël D'Amours  
Maria Morais

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. Procès-verbaux**
  - 2.1 Procès-verbal de la 337<sup>e</sup> assemblée ordinaire: corrections et approbation
  - 2.2 Procès-verbal de la 109<sup>e</sup> assemblée extraordinaire : corrections et approbation
- 3. Affaires découlant du procès-verbal de la 337<sup>e</sup> assemblée ordinaire**
- 4. Rapport du directeur général**
- 5. Points de décision**
  - (d) 5.1 Reddition de compte sur les T.I.
    - 5.1.1 Programmation annuelle des activités en ressources informationnelles (PARI) 2018-2019
    - 5.1.2 Planification triennale des projets et des activités en ressources informationnelles (PTPARI) 2017 – 2021
    - 5.1.3 Bilan annuel des réalisations en ressources informatiques (BARRI) 2017-2018

- (d) 5.2 Budgets 2018-2019
  - 5.2.1 Budget de fonctionnement
  - 5.2.2 Budget d'investissement
- (d) 5.3 Plans de formation
  - 5.3.1 Techniques de tourisme (414.A0)
  - 5.3.2 Arts, lettres et communication – Littérature (500.AH)
  - 5.3.3 Formation générale adaptée pour les Nunavimmiut
- (d) 5.4 Attestation d'études collégiales - Création d'entreprises dans le secteur des industries créatives et culturelles (RNA.07)
- (d) 5.5 Mise en œuvre de la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes
- (d) 5.6 Rapport annuel 2017-2018 du comité d'éthique de la recherche (CÉR)
- (d) 5.7 Composition de la Commission des études pour l'année 2018-2019
- (d) 5.8 Sanction des études
  - 5.8.1 Diplômes d'études collégiales (DEC) – recommandations de sanction
  - 5.8.2 Attestations d'études collégiales (AEC)
- (d) 5.9 Reddition de comptes de la gestion contractuelle
- (d) 5.10 Révision du plan stratégique 2014-2020
- (d) 5.11 Nomination du conseiller en matière d'accommodement raisonnable
- (d) 5.12 Calendrier des séances 2018-2019
- (d) 5.13 Délégation de pouvoirs pour la période estivale 2018

## 6. Points d'information

- 6.1 Clinique-école en santé
- 6.2 Bilan annuel de la Commission des études 2017-2018
- 6.3 Rapport annuel des départements 2017-2018
- 6.4 Construction du « Bloc D » - État de la situation au 31 mai 2018
- 6.5 Renouvellement du Bail avec le CPE Youpi
- 6.6 Rapport de la Commission d'évaluation de l'enseignement
- 6.7 Mise à jour du plan de développement immobilier
- 6.8 État de la situation sur les relations de travail avec le SEECM – médiation
- 6.9 Rétrospective 2017-2018 de la population étudiante

## 7. Correspondance et communications écrites

## 8. Varia

## 9. Huis clos

- 9.1 Élection des membres du Comité exécutif
- 9.2 Affaires découlant du renouvellement du mandat du directeur général

---

## 1. Adoption de l'ordre du jour

Après constat du quorum, le président du Conseil déclare l'assemblée ouverte. Madame Marie-Eve Beauregard agit comme secrétaire de l'assemblée. Le président indique aux membres que le point 6.1 – Clinique-école en santé sera traité lors d'une prochaine assemblée.

Un point est ajouté à l'ordre du jour à la section 9 – Huis Clos afin de prévoir la nomination des membres formant les comités d'évaluation annuelle du directeur général et de la directrice des études.

Il est proposé par : Mme Annie Saint-Germain

Appuyé par : M. Étienne Rouleau

## ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**D'ADOPTER** l'ordre du jour de la 338<sup>e</sup> assemblée avec les modifications proposées.

---

## 2. Procès-verbaux

### 2.1 Procès-verbal de la 337<sup>e</sup> assemblée ordinaire: corrections et approbation

Il est proposé par : Mme Annie Saint-Germain

Appuyé par : Mme Christiane Pichette

#### ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**D'ADOPTER** le procès-verbal de la 337<sup>e</sup> assemblée ordinaire tel que déposé.

### 2.2 Procès-verbal de la 109<sup>e</sup> assemblée extraordinaire : corrections et approbation

Il est proposé par : M. Jean-Philippe Martin

Appuyé par : Mme Annie Saint-Germain

#### ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**D'ADOPTER** le procès-verbal de la 109<sup>e</sup> assemblée extraordinaire tel que déposé.

---

## 3. Affaires découlant du procès-verbal de la 337<sup>e</sup> assemblée ordinaire

Le directeur général dépose un tableau indiquant le suivi des décisions du Conseil d'administration.

La directrice des études informe les membres qu'au sujet de la résorption de la surembauche, le plan a été ajusté suite au Conseil d'administration avec une cible de 55% la première année. La répartition des tâches est complétée et la cible devrait être atteinte pour la prochaine année selon la directrice des études.

---

## 4. Rapport du directeur général

Le directeur général fait rapport aux membres du Conseil quant aux éléments suivants :

- a) Le recteur de l'Université de Montréal a fait l'annonce aujourd'hui d'un legs testamentaire de 15 millions de dollars à l'Université de Montréal par l'ancien ministre Guy Joron. Il s'agit du plus important don de l'histoire des universités francophones au Québec. Le campus de Laval portera désormais le nom de M. Guy Joron.
- b) Postes à combler au C.A. : Le comité de gouvernance et d'éthique a convenu de reporter la date de fin des mises en candidature au 31 août 2018, afin de permettre de recueillir plus de candidatures correspondant au profil recherché.
- c) Évaluations du directeur général et de la directrice des études : Ce point est ajouté à l'ordre du jour afin de former les deux comités prévus au règlement relatif à la nomination et au renouvellement de mandat des hors-cadres du Collège Montmorency et de procéder aux évaluations afin de faire rapport au C.A. de septembre.
- d) Pôle en enseignement supérieur : Suite aux discussions avec le ministère, nous avons la confirmation (par courriel) que le projet sera retenu. Il s'agit d'une collaboration entre les universités et le Collège pour le développement de formations en lien avec le commerce électronique et les arts numériques. Un montant de 200 000 \$ serait réservé cette année et 500 000 \$ pour les années suivantes. L'annonce serait faite sous peu.
- e) PRIL : l'annonce officielle du lancement du Pôle régional d'innovation de Laval a été effectuée au Collège le 4 juin dernier par le ministre délégué aux Petites et Moyennes Entreprises, à l'Allègement réglementaire et au Développement économique régional, M. Stéphane Billette accompagné du député de Laval-des-Rapides, M. Saul Polo. Il s'agit d'un investissement de 400 000\$ par an pour 4 ans en plus des contributions de la Ville (100 000\$ par an) et des

partenaires, totalisant environ 700 000\$ annuellement. Le PRIL devrait démarrer ses opérations au mois d'août.

- f) CCTT : Aucune nouvelle concernant le CCTT.
- g) Devis : Suite à notre demande d'augmentation du devis déposée en mars 2016, nous avons enfin une réponse officielle indiquant que notre demande est à l'étude, tout comme celle de trois autres cégeps (Ahuntsic, Lionel-Groulx et Vanier). La lettre est déposée aux membres pour information.

CA17/18-338.5/  
POINTS DE  
DÉCISION

---

## 5. Points de décision

### (d) 5.1 Reddition de comptes sur les T.I.

La directrice des technologies de l'information et du développement institutionnel rappelle aux membres du Conseil que de façon annuelle, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur procède à la collecte des données en ressources informationnelles des réseaux de l'éducation et de l'enseignement supérieur. Cette collecte de données en date du 1<sup>er</sup> juillet 2017 est obligatoire en vertu de la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement (LGGRI). Elle exige du Collège Montmorency que soit élaboré :

- le bilan annuel des réalisations en ressources informationnelles (BARRI) 2016-2017,
- la programmation annuelle des activités en ressources informationnelles (PARI) 2017-2018, ainsi que
- la planification triennale des projets et des activités en ressources informationnelles (PTPARI) 2017 - 2021.

Le BARRI, le PARI ainsi que le PTPARI doivent être transmis au Ministère au plus tard le 28 juillet 2017 selon les critères établis par la Direction de la gouvernance et de la gestion des ressources informationnelles dans les réseaux. Le PARI doit faire l'objet d'une approbation par le Conseil d'administration du Collège.

**CONSIDÉRANT** l'adoption préalable des budgets d'opération et d'investissements pour l'année financière 2018-2018;

**CONSIDÉRANT** l'obligation de reddition de comptes découlant de la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement (LGGRI);

**CONSIDÉRANT** la recommandation du Comité de Régie

**CONSIDÉRANT** la recommandation du Comité exécutif;

Il est proposé par : Mme Christiane Pichette

Appuyé par : Mme Lucie Buis-Petit

### **ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**D'ENTÉRINER** la planification triennale des projets et activités en ressources informationnelles (PTPARI 19-22), la programmation annuelle des ressources informationnelles (PARI 18-19), ainsi que le bilan annuel des réalisations en ressources informationnelles (BARRI 17-18), selon les gabarits soumis par la Direction générale de la transformation numérique et des ressources informationnelles du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur.

#### 5.1.1 Programmation annuelle des activités en ressources informationnelles (PARI) 2018-2019

La directrice des technologies de l'information et du développement institutionnel présente la programmation des activités en ressources informationnelles (PARI) 2018-2019.

#### 5.1.2 Planification triennale des projets et des activités en ressources informationnelles (PTPARI) 2017 – 2021

La directrice des technologies de l'information et du développement institutionnel dépose la planification triennale des projets et des activités en ressources informationnelles (PTPARI) 2017-2021.

#### 5.13 Bilan annuel des réalisations en ressources informatiques (BARRI) 2017-2018

La directrice des technologies de l'information et du développement institutionnel dépose le bilan annuel des réalisations en ressources informatiques (BARRI) 2017-2018.

#### (d) 5.2 Budgets 2018-2019

##### 5.2.1 Budget de fonctionnement

La directrice des services financiers et des ressources matérielles dépose pour approbation le budget de fonctionnement 2018-2019 de l'ordre de 76 763 069\$ en équilibre.

Le budget a été présenté et approuvé par le comité d'audit et le Comité exécutif le 6 juin 2018.

Il y a eu augmentation de l'enveloppe globale des collèges pour 2018-2019, passant de 1 893 800 M\$ à 1 961 700 M\$, représentant une augmentation de 3,59 % répartie de la façon suivante:

- Augmentation récurrente de 0,05 % : 893,7 M\$
- Augmentation relative aux coûts liés à la rémunération de 1,20 % : 22 751,1M\$
- Augmentation-autres besoins (plan pour la réussite, variation de la clientèle, etc.) de 2,34 % : 44 234,7M\$

#### Contexte budgétaire du Collège

➤ Augmentation du FABS :	2 661 061,00\$
➤ Augmentation du F :	287 200,00\$
➤ Augmentation du A :	565 375,00\$
➤ Augmentation du B :	448 200,00\$
➤ Augmentation du S* :	360 286,00\$

\*dont 850 000 \$ pour les étudiants en situation de handicap

#### Budget de fonctionnement-revenus

- Budget annuel pour 2017-2018 de 76 636 970\$
- Budget annuel pour 2018-2019 de 76 763 069\$
- Ce qui représente une augmentation globale de 126 099\$ :
  - -919 900\$ dû aux ajustements salariaux pour le E des enseignants
  - +164 938\$ redressement des revenus du MÉES années antérieures/revenus reportés
  - +2 661 061\$ augmentation du FABS (excluant la FC)
  - -1 780 000\$ diminution des revenus pour les autos-financés et autres activités (conversion de la boutique du Collège en coop)

#### Budget de fonctionnement-dépenses

- Budget annuel pour 2017-2018 de 76 751 685\$
- Budget annuel pour 2018-2019 de 76 966 770\$
- Ce qui représente une augmentation globale de 215 085\$ du budget 2018-2019:
  - - 919 900\$ dû aux ajustements salariaux pour le E des enseignants

- + 2 295 035\$ augmentation des salaires des autres personnels
- + 945 331\$ dépenses de fonctionnement (348 200\$ pour le bâtiment, 300 000\$ intérêts sur emprunt, transfert des licences de logiciel de l'investissement au fonctionnement 297 131\$)
- - 2 105 381\$ des dépenses pour les autos-financés principalement en lien avec l'implantation de la boutique en coop

**CONSIDÉRANT** le dépôt des allocations budgétaires 2018-2019 par le MÉES;

**CONSIDÉRANT** les obligations requises par le règlement relatif à la gestion financière (numéro 3);

**CONSIDÉRANT** le dépôt des documents pour analyse par le comité d'audit ayant eu lieu le 6 juin 2018;

**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable du comité d'audit;

**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable du directeur général, de la directrice des services financiers et des ressources matérielles;

**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable du Comité exécutif;

Il est proposé par : M. Marc DeBlois

Appuyé par : Mme Louise Lacoste

#### **ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**D'ADOPTER** le budget de fonctionnement 2018-2019 tel que déposé.

#### 5.2.2 Budget d'investissement

La directrice des services financiers et des ressources matérielles présente pour approbation le budget d'investissement 2018-2019 basé sur des données non encore confirmées par le MÉES. Une version modifiée sera déposée en août lors de la confirmation des allocations.

**CONSIDÉRANT** que les allocations budgétaires autorisées par le MÉES ne seront déposées qu'en juillet;

**CONSIDÉRANT** la nécessité pour le Collège de pouvoir dépenser certaines sommes pendant la période estivale;

**CONSIDÉRANT** le dépôt du budget d'investissement 2018-2019, en fonction des nouvelles exigences du MÉES, pour examen par le comité d'audit ayant eu lieu le 6 juin 2018;

**CONSIDÉRANT** qu'une version amendée sera déposée pour approbation à la réception des allocations du MÉES;

**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable du comité d'audit;

**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable du directeur général et de la directrice des services financiers et des ressources matérielles;

**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable des membres du Comité exécutif;

Il est proposé par : Mme Lucie Buis-Petit

Appuyé par : Mme Johanne Allaire

#### **ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**D'ADOPTER** le budget d'investissement 2018-2019, tel que déposé.

(d) 5.3 Plans de formation

5.3.1 Techniques de tourisme (414.A0)

La directrice des études rappelle que le Conseil d'administration a adopté, en juin 2014, une résolution qui prévoyait la mise en œuvre du processus prévu par la *Politique institutionnelle d'évaluation de programme* pour le programme Techniques de tourisme à compter de 2014-2015.

Le devis d'évaluation a été présenté pour information aux membres du Conseil d'administration le 18 novembre 2014.

La grille de cours a été déposée pour adoption au Conseil d'administration du 6 février 2018.

Le plan de formation est présenté pour adoption.

L'implantation est prévue pour l'automne 2018.

**CONSIDÉRANT** le pouvoir du Ministre de fixer les objectifs et standards des programmes et le pouvoir du Collège de déterminer les activités d'apprentissage pour la composante de formation spécifique dans les programmes d'études techniques, en vertu de l'article 11 du Règlement sur le régime des études collégiales (RREC);

**CONSIDÉRANT** l'obligation du Collège d'adopter et de rendre publique une description des objectifs, des standards et des activités d'apprentissage dans chaque programme en vertu de l'article 17 du Règlement sur le régime des études collégiales (RREC);

**CONSIDÉRANT** l'approbation par le Conseil d'administration le 6 février 2018 des activités d'apprentissage telles qu'elles apparaissaient à la grille de cours déposée;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité de programme;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la Direction des études;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la Commission des études;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du Comité exécutif;

Il est proposé par : Mme Roxanne Cléroux

Appuyé par : Mme Annie Saint-Germain

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**D'APPROUVER** le plan de formation du programme de Techniques de tourisme (414.A0).

5.3.2 Arts, lettres et communication – Littérature (500.AH)

La directrice des études indique que le plan de formation de l'option Littérature a été modifié à la suite de la mise à jour de la description institutionnelle du cours *Productions synthèses* et de la description de l'épreuve synthèse.

Le plan de formation est présenté pour adoption.

Ce plan de formation prendra effet à l'automne 2018.

**CONSIDÉRANT** le pouvoir du Ministre de fixer les objectifs et standards des programmes et le pouvoir du Collège de déterminer les activités d'apprentissage pour la composante de formation spécifique dans les programmes d'études préuniversitaires, en vertu de l'article 10 du Règlement sur le régime des études collégiales (RREC);

**CONSIDÉRANT** l'obligation du Collège d'adopter et de rendre publique une description des objectifs, des standards et des activités d'apprentissage dans chaque programme en vertu de l'article 17 du Règlement sur le régime des études collégiales (RREC);

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité de programme;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la Direction des études;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la Commission des études;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du Comité exécutif;

Il est proposé par : Mme Lucie Buis-Petit

Appuyé par : M. Jean-Philippe Martin

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**D'APPROUVER** le plan de formation pour l'option Littérature du programme d'Arts, lettres et communication (500.AH).

5.3.3 Formation générale adaptée pour les Nunavimmiut

Ce plan de formation s'inscrit dans le cadre des travaux d'élaboration d'une formation générale adaptée pour la population nunavimmiut. L'objectif est de faire en sorte que la culture inuit soit intégrée aux cours de français et de philosophie.

Il présente, conformément aux responsabilités des collèges, les activités d'apprentissage qui permettront aux étudiantes et aux étudiants inuit du Collège Montmorency d'atteindre les objectifs et de développer les compétences prescrites, et ce, dans le respect du devis ministériel.

**CONSIDÉRANT** le pouvoir du Ministre de fixer les objectifs et standards des programmes et le pouvoir du Collège de déterminer les activités d'apprentissage pour la composante de formation générale, en vertu de l'article 7 du Règlement sur le régime des études collégiales (RREC);

**CONSIDÉRANT** l'obligation du Collège d'adopter et de rendre publique une description des objectifs, des standards et des activités d'apprentissage, en vertu de l'article 17 du Règlement sur le régime des études collégiales (RREC);

**CONSIDÉRANT** l'engagement du Collège à faciliter l'intégration des étudiantes et des étudiants nunavimmiut dans un parcours collégial et à les soutenir vers la réussite;

**CONSIDÉRANT** les travaux réalisés pour l'élaboration d'une formation adaptée pour cette population;

**CONSIDÉRANT** les recommandations des départements de Français et littérature et de Philosophie;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la Direction des études;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la Commission des études;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du Comité exécutif;

Il est proposé par : Mme Annie Saint-Germain

Appuyé par : M. Jean-Philippe Martin

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**D'APPROUVER** le plan de formation de la formation générale adaptée pour les Nunavimmiut.

(d) 5.4 Attestation d'études collégiales - Création d'entreprises dans le secteur des industries créatives et culturelles (RNA.07)

Le directeur de la formation continue et des services aux entreprises informe les membres que ce programme vise à former des individus capables de mettre en application les différentes étapes du processus de démarrage et d'exploitation d'une nouvelle entreprise. Son contenu est adapté au contexte montréalais et au secteur des industries créatives et culturelles. Il met l'accent sur la notion

d'entrepreneur versus celle d'un gestionnaire et se concentre sur les phases de prédémarrage et de démarrage d'entreprise.

Il a été conçu et réfléchi à la suite d'une période exploratoire dans l'écosystème du démarrage d'entreprises et d'une analyse de pratiques novatrices du milieu des industries créatives et culturelles.

Le Collège Dawson a donné l'autorisation au Collège Montmorency d'offrir ce programme.

**CONSIDÉRANT** la mission du Collège d'assurer dans son milieu l'accessibilité à une formation d'ordre collégial de qualité;

**CONSIDÉRANT** les orientations de développement des programmes du Collège;

**CONSIDÉRANT** le pouvoir du Collège d'établir et de mettre en œuvre un programme conduisant à une attestation d'études collégiales en vertu de l'article 16 du Règlement sur le régime des études collégiales;

**CONSIDÉRANT** les responsabilités confiées à la Direction des études dans la mise en œuvre des programmes;

**CONSIDÉRANT** l'obligation de soumettre à la Commission des études, avant leur discussion d'approbation au Conseil d'administration, les projets de révision ou les nouvelles attestations d'études collégiales;

**CONSIDÉRANT** l'analyse des besoins et les consultations effectuées par le Collège;

**CONSIDÉRANT** la pertinence du programme pour répondre aux besoins de perfectionnement des individus;

**CONSIDÉRANT** l'adoption du programme Création d'entreprises dans le secteur des industries créatives et culturelles par le Conseil d'administration du Collège Dawson;

**CONSIDÉRANT** que le Collège Dawson a autorisé le Collège Montmorency à offrir ce programme;

**CONSIDÉRANT** la traduction du cahier de programme par le Cégep du Vieux-Montréal;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la Direction de la formation continue et des services aux entreprises et de la Direction des études;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la Commission des études;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du Comité exécutif;

Il est proposé par : Mme Christiane Pichette

Appuyé par : Mme Lucie Buist-Petit

#### **ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**D'AUTORISER** la dispensation du programme d'attestation d'études collégiales (AEC) Création d'entreprises dans le secteur des industries créatives et culturelles (RNA.07).

(d) 5.5 Mise en œuvre de la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes et dans le but d'assurer la qualité de la formation offerte au Collège, il est prévu qu'un regard sera porté en 2018-2019 sur les programmes :

- Technologie de l'électronique, ordinateurs et réseaux (243.BB)
- Technologie de l'électronique industrielle (243.C0)

**CONSIDÉRANT** l'obligation du Collège d'adopter, après consultation de la Commission des études, une Politique institutionnelle d'évaluation de programmes (PIEP) et de s'assurer de son application (Règlement sur le régime des études collégiales, art.24);

**CONSIDÉRANT** l'importance d'une évaluation périodique des programmes d'études mis en œuvre par le Collège;

**CONSIDÉRANT** l'intérêt manifesté par le Département de technologie de l'électronique à porter un regard sur ses programmes Ordinateurs et réseaux (243.BB) et Technologie de l'électronique industrielle (243.C0);

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la Direction des études;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la Commission des études;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du Comité exécutif;

Il est proposé par : Mme Annie Saint-Germain

Appuyé par : Mme Martine Lavoie

#### **ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**D'APPROUVER** la mise en œuvre de la présente Politique institutionnelle en évaluant en 2018-2019 les programmes de DEC :

- Technologie de l'électronique, ordinateurs et réseaux (243.BB)
- Technologie de l'électronique industrielle (243.C0)

(d) 5.6 Rapport annuel 2017-2018 du comité d'éthique de la recherche (CÉR)

Le comité d'éthique de la recherche du Collège Montmorency a été créé par résolution du Conseil d'administration lors de sa réunion du 10 février 2015, sur la recommandation de la Commission des études. La première réunion du CÉR s'est tenue en avril 2015.

Le comité doit faire un rapport annuel de ses activités au Conseil d'administration, selon l'article 5.4 de la Politique institutionnelle d'éthique de la recherche avec des êtres humains.

**CONSIDÉRANT** la Politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains en vigueur depuis le 29 septembre 2010;

**CONSIDÉRANT** que le comité d'éthique de la recherche a été créé par résolution du Conseil d'administration lors de sa réunion du 10 février 2015;

**CONSIDÉRANT** l'obligation par ce comité de faire un rapport annuel de ses activités au Conseil d'administration, selon l'article 5.4 de la Politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la Direction des études;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du Comité exécutif;

Il est proposé par : M. Jean-Philippe Martin

Appuyé par : Mme Johanne Allaire

#### **ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**D'ADOPTER** le rapport annuel 2017-2018 du comité d'éthique de la recherche.

(d) 5.7 Composition de la Commission des études pour l'année 2018-2019

La directrice des études présente la composition de la Commission des études (présidence, responsables de programmes et autres membres) pour l'année 2018-2019 (au 6 juin 2018) et précise qu'il s'agit d'une liste provisoire. Une nouvelle liste sera déposée au prochain C.A.

**CONSIDÉRANT** la composition de la Commission des études pour l'année 2017-2018 déposée en vertu de l'article 3 du Règlement numéro 7 sur la Commission des études;

**CONSIDÉRANT** les modalités de nomination des responsables pédagogiques prévues à l'article 3.1.1 e) du Règlement numéro 7 sur la Commission des études;

**CONSIDÉRANT** le respect par le Collège des règles de composition et de nomination des membres de la Commission des études telles qu'énoncées à l'article 3.1.1 du règlement numéro 7 sur la Commission des études;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la Direction des études;

Il est proposé par : M. Jean-Philippe Martin

Appuyé par : M. Étienne Rouleau

#### **ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**DE RECEVOIR** officiellement la liste des membres de la Commission des études pour l'année 2018-2019, le tout selon la liste annexée.

#### (d) 5.8 Sanction des études

La directrice des études soumet aux administrateurs la liste vérifiée par le registraire du Collège des personnes qui satisfont aux conditions d'obtention du diplôme d'études collégiales. Suite à leur approbation, cette liste sera soumise au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur afin qu'il décerne un diplôme d'études collégiales (DEC) aux étudiants dont le nom apparaît sur la liste. Elle mentionne que le Collège a franchi le cap des 50 000 étudiants gradués et souligne également la graduation d'un premier étudiant autochtone.

##### 5.8.1 Diplômes d'études collégiales (DEC) – recommandations de sanction

La Direction des études s'assure de la conformité des dossiers avec les exigences du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. Le Collège peut donc recommander la sanction des études à toutes les étudiantes et tous les étudiants dont le nom apparaît sur la liste.

**CONSIDÉRANT** que la Direction des études s'est assurée de la conformité des dossiers des étudiantes et des étudiants avec les exigences du Ministère;

**CONSIDÉRANT** la liste des recommandations de sanction des études présentée;

Il est proposé par : Mme Roxanne Cléroux

Appuyé par : M. Jean-Philippe Martin

#### **ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**DE RECOMMANDER** au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur de décerner un diplôme d'études collégiales aux étudiantes et aux étudiants dont les noms figurent sur la demande de sanction déposée sous la cote CA17/18.338.5.8.1

##### 5.8.2 Attestations d'études collégiales (AEC)

La directrice des études dépose pour information la liste des étudiants ayant terminé des AEC et pour lesquels une attestation d'études collégiales est décernée par le Collège

#### (d) 5.9 Reddition de comptes de la gestion contractuelle

La directrice des services financiers et des ressources matérielles informe les administrateurs qu'en lien avec la reddition de comptes en gestion contractuelle des organismes publics, le Collège a revu ses lignes internes de conduite concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction afin d'assurer une meilleure gestion de ses processus contractuels.

Par conséquent, elle souhaite solliciter les membres du Conseil afin d'adopter les lignes internes de conduite concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de

construction, et d'autoriser le directeur général à signer la fiche de déclaration du dirigeant de l'organisme, tel qu'exigé par la Loi sur les contrats des organismes publics.

**CONSIDÉRANT** la directive concernant la reddition de comptes en gestion contractuelle des organismes publics;

**CONSIDÉRANT** les renseignements contenus dans les fiches d'autorisation transmises au secrétariat du Conseil du trésor et les informations publiées dans le système électronique d'appel d'offres conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics (chapitre C-65.1) ou aux règlements, politiques et directives pris en vertu de cette loi sont sous la responsabilité du dirigeant de l'organisme;

**CONSIDÉRANT** que le Collège a revu ses lignes internes de conduite concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction afin d'assurer une meilleure gestion de ses processus contractuels;

**CONSIDÉRANT** le règlement relatif aux contrats d'approvisionnement, de services, de travaux de construction et à la délégation des pouvoirs dévolus aux dirigeants de l'organisme (règlement numéro 4);

**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable du Comité exécutif;

Il est proposé par : Mme Lucie Buis-Petit

Appuyé par : Mme Christiane Pichette

#### **ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**D'ADOPTER** les lignes internes de conduite concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction.

**D'AUTORISER** le directeur général à signer la fiche de déclaration du dirigeant de l'organisme, tel qu'exigé par la Loi sur les contrats des organismes publics.

(d) 5.10 Révision du plan stratégique 2014-2020

Tel que précisé lors de la rencontre du conseil d'administration du 24 avril dernier, une révision de mi-parcours du plan stratégique 2014-2020 a débuté en janvier 2017.

Tout au long de cette démarche de révision, de nombreuses consultations ont été tenues : sondage, focus group, tournée de tous les services, rencontres ciblées, journée du personnel, groupe de réflexion avec les représentants de tous les groupes du Collège.

Une consultation finale au cours du dernier mois a permis de recueillir les commentaires des syndicats du personnel professionnel et des enseignants.

Le document révisé est déposé pour adoption.

L'échéancier 2020 pour la fin du plan stratégique a été maintenu mais, comme ce fut le cas lors du dernier plan, il serait possible en 2019 ou 2020 de proposer sa prolongation pour une ou deux années afin, notamment, de faciliter l'arrimage avec le plan de réussite dont l'échéance est 2022.

**CONSIDÉRANT** que le Collège s'est donné un plan stratégique conformément à l'article 16.1 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel;

**CONSIDÉRANT** que le Collège et la région de Laval évoluent dans un environnement en constant changement, et que le plan stratégique couvre une longue période;

**CONSIDÉRANT** qu'il avait été convenu dès le départ de faire une révision de mi-parcours, et que tout au long de cette démarche de révision, le Collège a sollicité la participation des membres du personnel;

**CONSIDÉRANT** que les résultats de ces consultations ont été présentés à un groupe de groupe de réflexion composé de personnes représentant toutes les catégories de personnel et des syndicats;

**CONSIDÉRANT** que le Collège appuie les recommandations du groupe de réflexion qui sont directement alignées avec les valeurs du Collège : ouverture, engagement, collaboration et innovation;

**CONSIDÉRANT** que des indicateurs et des cibles ont été ajoutés au plan stratégique, à la suite d'une recommandation de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC);

**CONSIDÉRANT** que la mise à jour du contenu s'est fait de façon à conserver une cohérence et un alignement avec le plan de réussite 2016-2022;

**CONSIDÉRANT** l'avis favorable du Comité de régie;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du Comité exécutif;

Il est proposé par : Mme Christiane Pichette

Appuyé par : Mme Johanne Allaire

#### **ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**D'ADOPTER** le plan stratégique 2014-2020 révisé, tel que présenté en annexe.

(d) 5.11 Nomination du conseiller en matière d'accommodement raisonnable

Le directeur de la vie étudiante et des relations avec la communauté indique aux membres qu'à la suite de l'adoption par l'Assemblée nationale du projet de loi sur la neutralité religieuse de l'État, chaque conseil d'administration de cégep doit désigner un membre de son personnel qui assumera cette responsabilité.

La direction du Collège a fait appel aux membres de la communauté montmorencienne dans le but de pourvoir ce poste d'expert à raison d'une journée semaine. Le déploiement de cette loi se fera lorsque les lignes directrices gouvernementales seront connues. Celles-ci ont été communiquées aux établissements d'enseignement supérieur le 7 mai dernier.

Un comité de sélection a été formé et s'est réuni le 21 mars et le 11 avril 2018. Il était composé des personnes suivantes :

- Josée Chevalier, enseignante Langues modernes
- Véronique Côté, directrice des ressources humaines et aux communications
- Patrick Poirier, conseiller pédagogique au développement pédagogique
- Yves Carignan, directeur des affaires étudiantes et relations avec la communauté

Le comité de sélection recommande unanimement la nomination de Monsieur Benoît Mercier, enseignant en philosophie, à titre de conseiller en matière d'accommodement religieux.

**CONSIDÉRANT** l'adoption du projet de loi 62 favorisant le respect de la neutralité religieuse de l'État;

**CONSIDÉRANT** le dépôt des Lignes directrices portant sur le traitement d'une demande d'accommodement pour un motif religieux du Gouvernement du Québec;

**CONSIDÉRANT** l'obligation pour chaque conseil d'administration de cégep de désigner un membre de son personnel qui assumera cette responsabilité;

**CONSIDÉRANT** que le comité de sélection s'est réuni le 21 mars et le 11 avril 2018 et était composé des personnes suivantes;

- Josée Chevalier, enseignante en Langues modernes
- Véronique Côté, directrice des ressources humaines et aux communications
- Patrick Poirier, conseiller pédagogique au développement pédagogique
- Yves Carignan, directeur des affaires étudiantes et relations avec la communauté

**CONSIDÉRANT** la décision unanime du comité de sélection;

**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable du Comité de régie du Collège;

Il est proposé par : M. Jean-Philippe Martin

Appuyé par : Mme France Lamarche

#### **ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**DE NOMMER** monsieur Benoît Mercier, professeur de philosophie, à titre de conseiller en matière d'accommodement à raison d'une journée/semaine pour l'année scolaire 2018-2019.

(d) 5.12 Calendrier des séances 2018-2019

La secrétaire générale dépose le calendrier des séances 2018-2019 pour approbation par les membres du Conseil.

Il est proposé par : Mme Christiane Pichette

Appuyé par : Mme Annie Saint-Germain

#### **ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**D'ADOPTER** le calendrier des séances 2018-2019.

(d) 5.13 Délégation de pouvoirs pour la période estivale 2018

Étant donné que le Conseil d'administration ne siège pas durant la période estivale, que des situations exceptionnelles pourraient requérir des décisions relevant des pouvoirs attribués au Conseil d'administration et qu'en certains dossiers, le fait de procéder avec délai pourrait entraîner préjudice pour le Collège.

**CONSIDÉRANT** le fait que le Conseil d'administration ne siège pas durant la période estivale;

**CONSIDÉRANT** que des situations exceptionnelles pourraient requérir des décisions relevant des pouvoirs attribués au Conseil d'administration;

**CONSIDÉRANT** qu'en certains dossiers, le fait de procéder avec délai pourrait entraîner préjudice pour le Collège;

Il est proposé par : Mme Roxanne Cléroux

Appuyé par : Mme Louise Lacoste

#### **ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**DE DÉLÉGUER** au directeur général les pouvoirs nécessaires pour procéder dans tous les dossiers le requérant et d'obliger le directeur général à faire rapport des décisions prises en vertu de la présente délégation de pouvoirs, lors de la prochaine assemblée ordinaire du Conseil d'administration. La présente délégation est valide du 13 juin 2018 jusqu'à la première assemblée du Conseil d'administration de l'année 2018-2019 prévue à l'automne 2018.

CA17/18-338.6/  
POINTS  
D'INFORMATION

### **6. Points d'information**

#### **6.1 Clinique-école en santé**

Tel qu'annoncé en début de séance, ce point sera présenté lors d'une prochaine assemblée.

#### **6.2 Bilan annuel de la Commission des études 2017-2018**

La Commission des études a tenu sept réunions régulières et une réunion extraordinaire en 2017-2018.

Le bilan présente les dossiers qui ont été traités par cette instance, notamment :

- Activités d'apprentissage sous la responsabilité du Collège (grilles de cours 2018-2019);
- Programmes d'études;

- Calendrier scolaire 2018-2019;
- Politiques et règlements;
- Dossiers institutionnels;
- Journées pédagogiques;
- Sujets divers.

### 6.3 Rapport annuel des départements 2017-2018

Le rapport annuel constitue un moyen privilégié d'information qui permet de faire connaître la nature des responsabilités confiées aux départements et à leurs membres dans le but d'assurer la qualité de l'enseignement dispensé dans les différents programmes offerts.

### 6.4 Construction du « Bloc D » - État de la situation au 31 mai 2018

Le directeur général présente l'évolution des coûts du projet de construction (FIS) –BLOC D.

### 6.5 Renouvellement du Bail avec le CPE Youpi

Le directeur général mentionne aux membres que le bail avec le CPE Youpi est en cours de renouvellement pour une durée de 5 ans avec 2 options de renouvellement de 5 années chacune. La valeur du bail annuel sera déterminée en fonction de l'allocation budgétaire du ministère de la Famille. Au 30 juin 2018, la valeur annuelle était de 78 102\$.

### 6.6 Rapport de la Commission d'évaluation de l'enseignement

Depuis sa création en 1993, la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC) a mené dans les collèges divers travaux dans la perspective de développer une culture d'autoévaluation.

En 2013, la Commission présentait sa nouvelle approche concernant l'assurance qualité. Dorénavant, les collèges devront porter un regard sur l'efficacité des mécanismes qui permettront l'atteinte des objectifs et qui, conséquemment, assureront l'amélioration continue de la qualité des services offerts.

Dans le cadre de la démarche entreprise par le Collège, le devis d'évaluation de l'efficacité du système d'assurance qualité a été adopté au Conseil d'administration du 26 janvier 2016.

En décembre 2017, le Collège a transmis à la Commission ses commentaires à la suite de la réception du rapport préliminaire d'évaluation.

La présente version finale est déposée pour information.

### 6.7 Mise à jour du plan de développement immobilier

Le Collège a l'obligation ministérielle de veiller au bon entretien des espaces physiques et à améliorer, de façon continue, le bâtiment. En ce sens, le Collège a engagé une firme de consultants afin de faire l'évaluation des installations actuelles, des besoins à combler et des développements à prévoir pour les 5 prochaines années.

Ce processus permettra donc de réviser le plan préparé en 2008, d'analyser l'ensemble des demandes actuelles, de vérifier la vision du Collège sur son avenir et de planifier les aménagements du bâtiment de façon à pouvoir répondre aux demandes actuelles et futures.

### 6.8 État de la situation sur les relations de travail avec le SEECM – médiation

Le directeur général mentionne que le Syndicat des enseignants a décidé unilatéralement de mettre fin à la médiation qui visait l'amélioration des relations de travail. Face à ce geste exceptionnel, la direction du Collège demande aux syndicats de proposer de nouvelles avenues, puisque toutes les démarches à ce jour sont rejetées par le syndicat qui affirme, par ailleurs, vouloir améliorer les relations de travail.

Des correspondances transmises par le Syndicat ainsi que par la direction sont déposées pour information aux membres du Conseil.

#### 6.9 Rétrospective 2017-2018 de la population étudiante

Le directeur de la vie étudiante et des relations avec la communauté présente la rétrospective 2017-2018 de la population étudiante.

CA17/18-338.7/  
CORRESPONDANCE  
ET  
COMMUNICATIONS  
ÉCRITES

---

### 7. Correspondance et communications écrites

#### 7.1 Correspondance datée du 24 mai 2018 transmise par le MÉES.

Une correspondance datée du 24 mai 2018 transmise par le MÉES au directeur général est déposée. On y mentionne que le Ministère a l'intention d'entamer une démarche d'analyse de rehaussement du devis scolaire de certains établissements, dont le Collège Montmorency, afin qu'il reflète la clientèle réelle depuis quelques années.

CA17/18-338.8/  
VARIA

---

### 8. Varia

N/A

CA17/18-338.9/  
HUIS CLOS

---

### 9. Huis Clos

Le président précise que le Conseil d'administration doit siéger à huis clos pour discuter des deux prochains points. Tel que le prévoit le Règlement de régie interne, un membre demande le vote sur la tenue du huis clos. Il est majoritairement résolu de procéder à huis clos pour traiter des prochains points. Les invités sont priés de se retirer afin que les membres du Conseil procèdent à l'élection des membres du Comité exécutif, à la nomination des membres formant les comités d'évaluation annuelle du directeur général et de la directrice des études ainsi que pour discuter d'affaires découlant du renouvellement du mandat du directeur général.

#### 9.1 Élection des membres du Comité exécutif

Les membres du Conseil procèdent à l'élection des membres qui formeront le Comité exécutif.

Les membres de l'exécutif pour l'année 2017-2018 étaient : monsieur Robin Blanchet, madame Roxanne Cléroux, monsieur Marc DeBlois, madame Christiane Pichette et monsieur Hervé Pilon. M. Pilon étant le président d'office du Comité exécutif à titre de directeur général, le tout conformément à la *Loi sur les Collèges d'enseignement général et professionnel*.

Les membres suivants sont élus par acclamation membres du Comité exécutif pour l'année 2018-2019 :

- Madame Christiane Pichette
- Madame Lyne Larouche
- Monsieur Jacques Cyr
- Monsieur Robin Blanchet

Madame Christiane Pichette est élue par acclamation présidente du Conseil d'administration.

L'élection à la vice-présidence du Conseil se tiendra lors de la prochaine assemblée.

#### 9.2 Affaires découlant du renouvellement de mandat du directeur général

Les membres discutent d'affaires découlant du renouvellement de mandat du directeur général.

Le directeur général informe les membres du Conseil qu'il a remis au président une lettre confirmant son départ du Collège le 4 janvier 2019.

Conformément au Règlement relatif à la nomination et au renouvellement de mandat des hors cadres du Collège Montmorency, le comité de sélection en vue du recrutement d'un nouveau directeur général est formé. Il est composé de la présidente du Conseil, Mme Christiane Pichette, ainsi que de deux membres externes (mesdames Johanne Allaire et Martine Lavoie) et deux membres internes (madame Annie Saint-Germain et Étienne Rouleau).

9.3 Formation des comités d'évaluation annuelle du directeur général et de la directrice des études

Les membres du Conseil nomment les membres composant le comité d'évaluation annuelle du directeur général. Il s'agit de :

- Mme Christiane Pichette, présidente du comité
- Mme Roxanne Cléroux
- M. Marc DeBlois

Les membres du comité d'évaluation annuelle de la directrice des études nommés par le Conseil sont :

- M. Hervé Pilon, président du comité
- Mme Roxanne Cléroux
- M. Marc DeBlois

---

LA SÉANCE EST LEVÉE



Robin Blanchet  
Président



Marie-Eve Beauregard  
Secrétaire

---

